

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 20349-1:2017/ A1:2020

Équipement de protection individuelle - Chaussures de protection contre les risques dans les fonderies et lors d'opérations de soudage - Partie 1:

Persönliche Schutzausrüstung - Schuhe
zum Schutz gegen Risiken in Gießereien
und beim Schweißen - Teil 1:
Anforderungen und Prüfverfahren zum

Personal protective equipment -
Footwear protecting against risks in
foundries and welding - Part 1:
Requirements and test methods for

11/2020



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 20349-1:2017/A1:2020 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 20349-1:2017/A1:2020.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 13.340.50

Version Française

Équipement de protection individuelle - Chaussures de protection contre les risques dans les fonderies et lors d'opérations de soudage - Partie 1: Exigences et méthode d'essai pour la protection contre les risques dans les fonderies - Amendement 1 (ISO 20349-1:2017/Amd 1:2020)

Persönliche Schutzausrüstung - Schuhe zum Schutz gegen Risiken in Gießereien und beim Schweißen - Teil 1: Anforderungen und Prüfverfahren zum Schutz gegen Risiken in Gießereien - Änderung 1 (ISO 20349-1:2017/Amd 1:2020)

Personal protective equipment - Footwear protecting against risks in foundries and welding - Part 1: Requirements and test methods for protection against risks in foundries - Amendment 1 (ISO 20349-1:2017/Amd 1:2020)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 20349-1:2017. Il a été adopté par le CEN le 31 juillet 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées du Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.....	4

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 20349-1:2017/A1:2020) été élaboré par le comité technique ISO/TC 94, « Sécurité individuelle — Équipement de protection individuelle » en collaboration avec le comité technique CEN/TC 161 « Protecteurs du pied et de la jambe » dont le secrétariat est tenu par BSI.

Le présent Amendement à la Norme européenne EN ISO 20349-1:2017 devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mai 2021 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2021.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange, et vient à l'appui des exigences essentielles de la ou des Directives UE.

Pour la relation avec la Directive UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 20349-1:2017/Amd 1:2020 a été approuvé par le CEN en tant qu'EN ISO 20349-1:2017/A1:2020 sans aucune modification.